

Comment traiter les demandes ou les ajustements CET alors que la campagne CET est clôturée ?

Dans Agate-Tempo, une fois qu'une **campagne CET** est clôturée (c-à-d. sa date de fin est passée), il n'est **plus possible d'intervenir sur** les demandes CET des collaborateurs, au risque de créer une incohérence au niveau des soldes.

Vous devez alors réaliser une correction CET:

A partir de l'onglet CET, Allez dans le menu **Gestion** puis **Saisie intercampagne**.

- Recherchez et sélectionnez votre agent.
- Effectuez la saisie du mouvement.
- Enregistrez

VERIFICATION:

Dans l'onglet CET de la fiche agent, dans la zone "**Correction(s)/ajustement(s)**" apparaît:

- Une ligne pour l'alimentation CET
- Et éventuellement une ligne correspondant à une option.

Vous pouvez également contrôler le détail du compteur CET de l'agent en cliquant sur le bouton **Détail** de la zone **Informations**. Ceci ouvre un histogramme des mouvements et corrections.

From:
<https://cnrs-manuels.ohris.info/> - **Manuels Agate-Tempo**

Permanent link:
https://cnrs-manuels.ohris.info/doku.php/module_cet:comment_traiter_demande_hors_campagne

Last update: **06/03/2024**

